
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du jeudi 4 décembre 2025
Délibération n°2025-141-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 25 novembre 2025

Objet : Autorisation de signature du Contrat de Ville 2025-2030 de Macouria

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (02) :

Mme Isabelle SERVIUS, Conseillère municipale à M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire
M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Étaient absents (9) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Madly MARIGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, M. Thierry LOUIS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le cadre national de référence des Contrats de Ville,

Vu le projet de Contrat de Ville de Macouria 2025-2030 élaboré avec l'État, la Collectivité Territoriale de Guyane, la CACL et l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et socio-économiques du territoire,

Considérant la nécessité de poursuivre les actions en faveur des quartiers prioritaires et des publics accompagnés dans le cadre de la Politique de la Ville,

Considérant l'intérêt communal, social et stratégique de la signature du Contrat de Ville 2025-2030 pour la mise en œuvre d'actions en matière de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie, d'insertion professionnelle et de développement territorial,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le Contrat de Ville de Macouria pour la période 2025-2030, ainsi que tout document nécessaire à son exécution, son suivi et son évaluation.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est également autorisé à signer tout avenant, ajustement technique ou mise à jour qui pourrait intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, dans le respect des enveloppes budgétaires votées par le Conseil municipal.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et les services municipaux concernés sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération sera affichée et transmise à Monsieur le Préfet de Guyane conformément aux dispositions réglementaires.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 8 décembre 2025